

D2026-57

VILLE DU PECQ
D E C I S I O N
1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Cession de matériel – nettoyeur haute pression

Anne-Laure de BROSSES, Maire de la ville du Pecq,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22, alinéa 10,

Vu la délibération n°26-3-1 du 1er avril 2026 donnant délégation au Maire, pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

Vu la délibération n° 23-5-4 du Conseil Municipal du 29 juin 2023 approuvant le contrat cadre de mandat et de fourniture de prestations de vente aux enchères publiques en ligne avec la SAS AGORASTORE,

DECIDE

De céder le NETTOYEUR HAUTE PRESSION, produit mis en ligne sur la plateforme AGORASTORE sous le Produit n°113, propriété de la commune, à la société TRANSPORT BBS domiciliée au 13 rue Jean Rostand, 28300 MAINVILLIERS – France et représentée par son président Monsieur Brahim BALLA. Le montant de la cession du matériel s'élève à 500,00 € net.

De préciser que le NETTOYEUR HAUTE PRESSION, produit mis en ligne sur la plateforme AGORASTORE sous le Produit n°113, à l'issue de la cession, sera retiré de l'inventaire de la Ville (Bien 9595).

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Pecq, le 04/06/2026



Le Maire



Anne-Laure de BROSSES